

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

N°27

**OBJET :** **PROGRAMMATION DE L'APPEL A PROJETS 2021 DU CONTRAT DE VILLE**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 9 Décembre 2021
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de M. Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M ARIAS, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, M JORDAN, Mme KERRINCKX qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Foyer d'Education Populaire de Grazailles, sollicite la Ville pour soutenir son action intitulée : Tatami pour tous.

Cette action cible 20 jeunes (filles et garçons) de 7 à 15 ans du quartier prioritaire de Grazailles pour les initier à la pratique du judo et transmettre ses valeurs.

La Ville choisit de financer cette action à hauteur de 1 000 € sur l'enveloppe 2021 du contrat de ville.

Les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne budgétaire 65-6574-01-101002.

Sur la base de la présente note, il est demandé au conseil municipal :

- D'attribuer la subvention mentionnée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à :
  - procéder à la mobilisation du montant énoncé au titre de la programmation de l'appel à projets 2021 du contrat de ville ;
  - signer et exécuter tous documents administratifs ou financiers relatifs à l'ensemble des crédits spécifiques attribués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture, ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

